

FAITS DIVERS

PROVINS ■ Menaces de mort

Le lycéen exclu définitivement de Thibaut-de-Champagne

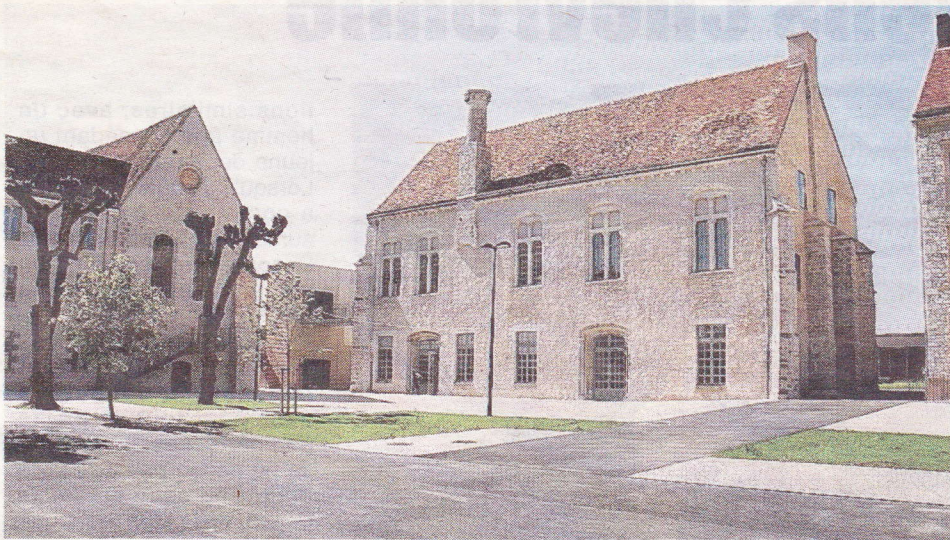
Le lycéen de Thibaut-de-Champagne de Provins qui avait proféré des menaces de mort par téléphone a été exclu définitivement en conseil de discipline, lundi dernier.

Lundi 9 février, le conseil de discipline du lycée polyvalent Thibaut-de-Champagne, à Provins, a décidé d'exclure l'élève de terminale L du lycée qui avait proféré des menaces de mort par téléphone, les 13 et 14 janvier dernier.

« Un carnage »

Alors que les attentats à Paris venaient de se produire, le mineur de 17 ans avait semé la panique en annonçant qu'il allait « faire un carnage dans le lycée » avec « une petite rafale dans la tête de tout le monde ».

En 48 heures, les policiers avaient réussi à identifier l'auteur de ces messages téléphoniques malveillants.



Le lycée Thibaut-de-Champagne a exclu définitivement un élève lundi dernier

Le lycéen était interpellé et mis en examen pour menaces et outrages à des personnes dépositaires de l'autorité publique, avec l'interdiction provisoire de fréquenter l'établissement.

Une exclusion désormais définitive depuis lundi. L'adolescent sera rescolarisé dans un autre lycée de Seine-et-Marne pour pouvoir poursuivre la préparation de son baccalauréat.

Conseils de discipline

« En conseil de discipline, l'élève s'est excusé en déclarant qu'il ne pensait pas que son acte aurait des conséquences aussi lourdes, rapporte le proviseur Eric Mansencal.

Le décalage entre l'image qu'il donne et ce qu'il a été en capacité de dire est impressionnant. Les élèves et les enseignants ont été interloqués ».

C'est le second conseil de discipline depuis la rentrée de septembre qui prononce une exclusion de Thibaut-de-Champagne.

En octobre dernier, un autre lycéen avait en effet fait des menaces, provoquant le droit de retrait des professeurs.

Agnès GAUDICHON-BRAÏK